



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



Conseil directeur
Point 7

CL/198/7e)-R.1
18 mars 2016

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

e) Réunion parlementaire à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, organisée avec ONU Femmes

15 mars 2016 – Siège de l'ONU, New York

1. L'UIP et ONU Femmes ont organisé une réunion parlementaire d'une journée sur le thème *Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable*. Cette rencontre s'est déroulée le 15 mars 2016 au Siège de l'ONU à New York, à l'occasion de la 60^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.
2. Mme M. Mensah-Williams, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP et Présidente du Conseil national de Namibie, et M. Y. Glemarec, Directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes, ont ouvert la séance. Mme P. Mlambo-Ngcuka, Directrice exécutive d'ONU Femmes, a également pris la parole dans la journée. Parmi les autres intervenants figuraient des parlementaires, des représentants permanents auprès de l'ONU, des experts et des représentants d'organisations internationales.
3. La réunion a accueilli quelque 177 participants, parmi lesquels 116 parlementaires représentant 37 parlements nationaux et régionaux, des responsables gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.
4. La réunion, axée sur trois thèmes principaux, avait pour but d'apporter une contribution parlementaire aux débats de la Commission de la condition de la femme. Le premier thème concernait la situation des lois discriminatoires dans le monde. La discussion a permis de faire le point sur les progrès réalisés dans l'élimination des lois qui officialisent des inégalités et des discriminations sexistes. Le second thème concernait le pouvoir des parlements de mener des réformes et d'adopter des stratégies d'abrogation des lois discriminatoires et de mise en place d'un cadre juridique tenant compte des spécificités des deux sexes. Le troisième thème portait sur les moyens dont disposent les parlementaires dans le cadre de leur fonction de contrôle pour assurer l'application effective des lois sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence faite aux femmes.
5. Les points saillants des débats sont repris ci-après.
 - La possibilité pour les femmes d'exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux est un volet essentiel de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Or, le monde connaît encore aujourd'hui de multiples formes de discrimination juridique envers les femmes et les filles, ce qui constitue un important frein au développement de nos sociétés.

#IPU134

- Plus de la moitié des lois discriminatoires recensées en 1979 ont maintenant été amendées. Le changement est en marche mais les progrès restent lents. D'importantes déficiences subsistent, en particulier dans les législations portant sur le statut personnel et économique des femmes. En outre, des mesures supplémentaires sont à prendre pour lutter contre les actes de violence envers les femmes et les pratiques préjudiciables. Les lois sur la famille restent particulièrement difficiles à réformer.
- Obtenir le respect effectif des droits des femmes est le plus important des défis que les parlementaires ont à relever en la matière. C'est une responsabilité qui va de pair avec leur fonction de législation. Il leur incombe en effet de s'assurer que la législation promeut et protège les droits des femmes et des filles et qu'aucune loi n'officialise des inégalités et des discriminations. Pour y parvenir, il convient de mettre en place des cadres juridiques conformes aux stipulations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et des Objectifs de développement durable.
- Pour être efficace, la dynamique de changement ne peut venir que des pays eux-mêmes; des associations locales doivent être impliquées pour veiller à ce que le processus de changement soit bien mené à terme. Les parlementaires doivent travailler en étroite coopération avec les organisations de la société civile pour veiller à ce que la lutte contre les discriminations reste une priorité. Ils disposent de nombreux outils à cet effet : les forums de femmes parlementaires, les commissions permanentes et d'autres mécanismes peuvent aider les parlementaires à travailler avec les gouvernements et les associations locales. Pour bien légiférer, les parlementaires doivent aussi avoir accès aux informations et données.
- Supprimer les lois discriminatoires n'est pas du ressort des seuls forums de femmes parlementaires ou des commissions de l'égalité des sexes. Il incombe à tous les organes parlementaires et à tous les parlementaires – hommes et femmes – d'intégrer une perspective de genre à chaque texte législatif. Les femmes doivent être plus nombreuses à participer aux prises de décision mais les efforts pour mettre un terme à la discrimination, atteindre l'égalité et garantir un avenir durable ne sont pas le pré carré des femmes. La résolution de ces questions est un problème grave qui a des répercussions sur la crédibilité de toute la société.
- Le plus grand défi reste l'application des lois et des politiques. Pour que la mise en œuvre soit effective, il faut que les parlementaires veillent à l'attribution des ressources financières nécessaires et à un contrôle strict de l'application des lois. La réussite en la matière dépend beaucoup des moyens dont disposent les institutions publiques et de la volonté politique. On peut recourir à des outils comme la budgétisation sensible au genre pour renforcer la transparence.
- Il est nécessaire de communiquer largement sur le fait qu'une fois atteinte, l'égalité des sexes profitera à tous. L'éducation est un facteur essentiel pour atteindre l'égalité des sexes et mettre un terme aux discriminations. Les parlementaires peuvent faire la différence en informant les femmes de leurs droits et en proclamant clairement une tolérance zéro en matière de discrimination et de violence sexistes. Il incombe aux parlementaires d'exercer des pressions dans leurs pays respectifs pour la mise en place d'une éducation précoce à l'égalité des rôles et des relations entre garçons et filles. Il faut aussi que les parlementaires intensifient les efforts pour sensibiliser les hommes aux bénéfices que l'égalité des sexes peut leur apporter et pour réduire les craintes liées au changement des rapports de force entre hommes et femmes.
- Les parlementaires doivent garder à l'esprit que, même lorsqu'un changement semble acquis, la situation reste réversible. Parvenir jusqu'à la mise en œuvre peut s'avérer long et difficile. Il est particulièrement nécessaire que les parlements contrôlent l'application des lois sur l'égalité des sexes et la protection des droits des femmes. Ils doivent, en outre, se tenir prêts à contrer d'éventuelles conséquences imprévues des nouvelles lois. Pour faciliter ce travail de contrôle, les parlementaires peuvent interroger régulièrement le gouvernement sur l'avancement de la mise en œuvre et recueillir les avis de représentants de la société civile et de citoyens. Ils doivent aussi demander régulièrement à consulter les rapports de mise en

œuvre et les données y afférentes, notamment les analyses d'impact selon les sexes. Il est aussi possible de prévoir dans la loi elle-même une disposition exigeant un contrôle de la mise en œuvre par le parlement.

- Etablissement de partenariats et d'alliances : l'accent a été mis sur l'importance des partenariats entre hommes et femmes parlementaires. Les partenariats entre femmes parlementaires de toutes les familles politiques et les partenariats avec la société civile et les médias sont également importants.
- L'UIP et ONU Femmes, qui collaborent depuis de nombreuses années, prévoient de lancer prochainement un projet pluriannuel conjoint pour assister les parlements dans leurs efforts d'amendement et d'abrogation des lois discriminatoires. Ce partenariat devra impliquer les parlementaires, qui sont les principaux agents du changement.